ASSOCIATION INTERCONSULAIRE DE FORMATION
C.I.F.A.
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 3, rue Jean Bertin
89000 AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Interconsulaire de Formation CIFA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les différentes notes de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable intervenu sur le présent exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, différentes notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'établissement pour la première fois sur le présent exercice de comptes de la section apprentissage distincts de ceux de l'organisme gestionnaire.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable des options détaillées en annexe, concernant notamment :

- les conséquences de l'application du principe dit « d'équilibre patrimonial » qui se traduit par un transfert de sommes figurant en comptes Réserves et Report à Nouveau vers des comptes de subventions Taxe d'Apprentissage affectée aux investissements pour un montant net de 1.893 K€, qui sera repris aux résultats des exercices futurs dans les conditions classiques de reprise des subventions d'investissement
- l'incidence sur le résultat de l'exercice 2018 de ce retraitement, conduisant à un complément de quote-part de subventions virée au résultat (compte 777) pour un montant de 182 K€ porté en produits exceptionnels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 9 mai 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chablis, le 6 juin 2019

Pour la Société HD AUDIT
L'Associé responsable du dossier

Marc DEMONTEIX
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

A.I.F.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 778		30 778	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 747	5 608	-1 861	-33,19
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	950 431	1 092 678	-142 246	-13,02
Installations tech., matériel et outillages indus.	613 439	559 703	53 736	9,60
Autres immobilisations corporelles	3 633 747	3 311 940	321 807	9,72
Immobilisations corporelles en cours	107 975	185 725	-77 750	-41,86
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 720	6 220	-500	-8,04
TOTAL (I)	**5 345 837**	**5 161 873**	**183 963**	**3,56**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	24 296	24 346	-50	-0,21
En cours de production (biens et sercices)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		12 593	-12 593	-100,00
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	89 185	67 078	22 106	32,96
Autres (3)	74 296	120 522	-46 226	-38,35
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	372 499	372 312	186	0,05
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 500 866	2 773 630	-272 765	-9,83
Charges constatées d'avance (3)	82 905	81 132	1 773	2,19
TOTAL (II)	**3 144 047**	**3 451 614**	**-307 567**	**-8,91**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**8 489 883**	**8 613 488**	**-123 605**	**-1,44**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

HB AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z

BILAN PASSIF

A.I.F.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital				
(dont versé : 0)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 853 904	3 229 147	-1 375 243	-42,59
Report à nouveau	173 298	680 725	-507 427	-74,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**-50 122**	**10 128**	**-60 250**	**-594,89**
SITUATION NETTE	1 977 081	3 920 000	-1 942 920	-49,56
Subventions d'investissement	5 345 837	3 326 252	2 019 584	60,72
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	**7 322 917**	**7 246 252**	**76 665**	**1,06**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) *Bis*				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	14 852	58 717	-43 865	-74,71
Provisions pour charges	121 787	115 344	6 443	5,59
TOTAL (II)	**136 639**	**174 061**	**-37 422**	**-21,50**
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	67	35	33	95,42
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	376 152	271 770	104 382	38,41
Dettes fiscales et sociales	548 801	753 721	-204 921	-27,19
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	68 542	129 082	-60 540	-46,90
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	36 765	38 567	-1 802	-4,67
TOTAL (III)	**1 030 328**	**1 193 175**	**-162 847**	**-13,65**
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	**8 489 883**	**8 613 488**	**-123 604**	**-1,44**
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	*1 030 328*	*1 193 175*		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE - NAF 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

A.I.F.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
dont à l'exportation :				
Production vendue (biens et services)	562 062	570 236	-8 175	-1,43
dont à l'exportation :				
Montant net du chiffre d'affaires	**562 062**	**570 236**	**-8 175**	**-1,43**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 733 463	3 713 972	19 491	0,52
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	80 257	51 479	28 778	55,90
Autres produits	63 328	58 728	4 599	7,83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**4 439 110**	**4 394 416**	**44 694**	**1,02**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	180 028	172 976	7 052	4,08
Variation de stocks	50	-6 874	6 924	100,73
Autres achats et charges externes	1 242 476	1 077 281	165 195	15,33
Impôts, taxes et versements assimilés	116 706	119 592	-2 886	-2,41
Salaires et traitements	2 026 815	2 007 448	19 367	0,96
Charges sociales	848 903	818 227	30 676	3,75
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	631 328	529 061	102 268	19,33
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	17 447	48 465	-31 018	-64,00
Autres charges	5 020	15 523	-10 503	-67,66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**5 068 773**	**4 781 698**	**287 074**	**6,00**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-629 663**	**-387 282**	**-242 380**	**-62,58**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*6 351*			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*24 000*			

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 599 685 AUXERRE - NAF 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

A.I.F.

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 186	11 422	-4 236	-37,09
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**7 186**	**11 422**	**-4 236**	**-37,09**
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	13		13	
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**13**		**13**	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**7 173**	**11 422**	**-4 249**	**-37,20**
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-622 490**	**-375 860**	**-246 629**	**-65,62**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 351	39 928	-33 576	-84,09
Sur opérations en capital	625 395	379 416	245 979	64,83
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**631 746**	**419 343**	**212 403**	**50,65**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	24 000	32 280	-8 280	-25,65
Sur opérations en capital	33 655		33 655	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**57 655**	**32 280**	**25 375**	**78,61**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**574 092**	**387 063**	**187 028**	**48,32**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	1 724	1 075	649	60,37
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**5 078 042**	**4 825 181**	**252 861**	**5,24**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**5 128 164**	**4 815 053**	**313 111**	**6,50**
Bénéfice ou Perte	**-50 122**	**10 128**	**-60 250**	**-594,89**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 [illegible] 686 AUXERRE - NAF 6920Z

A.I.F.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Regionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 457 899 686 AUXERRE - NAF 6920Z

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 489 883 47 €.
Le résultat net comptable présente un déficit de 50 121.99 €

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changement de méthode comptable :

Chaque année une mention spécifique était portée en annexe, reproduite ci-après :

« L'article 1er du décret 2000-470 du 31 mai 2000, codifié à l'article R116-15 du Code du travail prévoit que « chaque centre de formation ou section d'apprentissage établit une comptabilité distincte de celle de l'organisme gestionnaire ».
En 2007, compte tenu du caractère marginal des autres formations, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas établir de comptes distincts entre l'AIF et le CIFA, mais de mentionner en annexe comptable cette option, ainsi que de produire la ventilation analytique des comptes de charges et de produits qui permet de retrouver le résultat de chaque section.
Cette position a été validée par le Service Académique l'Inspection de l'Apprentissage par courrier du 3 juin 2008. »

Les travaux menés par l'association A.I.F. afin de préparer l'instauration de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont amené à mettre un terme à ce régime dérogatoire au profit de la nomenclature comptable des CFA conformément à l'avis n°2003-04 du 1er avril 2003 du conseil national de la comptabilité.

Il est donc établi une comptabilité pour l'association A.I.F, consolidation des activités de l'organisme gestionnaire (OG) et des activités du centre de formation en apprentissage (CFA) et une comptabilité distincte pour le CFA.

La création de ces comptabilités distinctes a, sur cet exercice, une incidence sur la ventilation des capitaux propres, la comptabilisation des subventions et la quote-part de subvention reprise au résultat.

Les règles appliquées et leurs incidences chiffrées sont détaillées dans les parties à suivre de cette annexe au comptes annuels.

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations :

Sont considérés comme tels les éléments dont les avantages économiques futurs profiteront à l'entité conformément à son objet associatif.

La méthode dite prospective a été appliquée. Aucun retraitement n'est effectué sur les comptes des exercices antérieurs. D'autre part, aucun composant n'a été identifié et valorisé. Les gros travaux de ces dernières années avaient déjà été enregistrés de façon détaillée et amortis selon leurs durées d'utilisation propres. Cependant, nous pourrons être amenés à en distinguer ultérieurement, en cas de dépense importante survenue au cours de l'utilisation de l'actif.

Amortissements de l'actif immobilisé :

L'amortissement d'un bien est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Les biens susceptibles de subir une consommation des avantages économiques futurs sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

A compter du 01/01/2005, en applications des nouvelles normes comptables, les immobilisations sont amorties sur la durée de vie économique évaluée par les dirigeants. Cette règle étant déjà appliquée auparavant, ce changement de méthode n'a eu aucun impact.

Dépréciation de l'actif :

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Stocks & en-cours :

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 686 AUXERRE - NAF 6920Z

Les stocks de marchandises et de matières premières sont valorisés à leur prix de revient (prix d'achat et frais accessoires). La méthode dite premier entré premier sorti (PEPS) est appliquée. Les escomptes de règlement ont été déduits du coût d'entrée des stocks.

Créances :

Elles figurent au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non recouvrement de ces créances.

Valeurs mobilières de placement :

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placements est constitué du prix d'achat, des coûts directement attribuables diminués des remises, rabais et escomptes obtenus. La plus-value latente n'est pas comptabilisée.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées. Seules pourraient être valorisées la contribution de la Chambre des Métiers qui met à disposition le terrain et les bâtiments les plus anciens ainsi que le temps passé par les différents administrateurs.

Choix des clés de répartition et leur méthode d'application

		Organisme Gestionnaire		CFA - Section apprentissage			
CLES	DEFINITION	DIMA	AUTRES	INTERNAT	SELF	Apprentissage	
1	Clef surface	0,95%	2,48%	6,00%	4,00%	86,57%	100,00%
2	Clef relative d'activité	0,87%	4,52%	2,72%	2,42%	89,48%	100,00%
3	Clef heures apprenants	1,05%	2,76%	2,76%	2,46%	90,97%	100,00%
	Nbre heures apprenants	4788	12536			437126	

1 – La clef de surface a été calculée sur la base de l'occupation théorique des bâtiments. Ce taux est inchangé depuis de nombreuses années
2 – La clef relative d'activité est représentative de l'activité des formateurs et est déterminé chaque année à partir des plannings et des heures de face à face, salarié par salarié.
3 – La clef heures apprenants est déterminée chaque année en multipliant les effectifs détaillés par les nombres d'heures de leurs formations.

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z

NOTE SUR L'ACTIF DU BILAN DANS L'ORDRE DES POSTES DU BILAN

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisation en début d'exercice	Augmentation	Diminution		Valeur brute des immobilisation en fin d'exercice
			Virement de poste à poste	Cession Mise au rebut	
Immobilisations incorporelles	159015	36820			195835
Construction	6639057				6639057
Installations techniques	1951772	204811			2156583
Installations générales	3425754	446604			3872358
Matériel de transport	87294				87294
Mat. de bureau et informatique	1425381	204526			1629907
Autres immobilisations corporelles	136244	780			137024
Autres immobilisations financières	5720				5720
TOTAL	13830237	893541	0	0	14723778

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements à la fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	153407	7903		161310
Construction	5546379	142246		5688625
Installations techniques	1392069	151075		1543144
Installations générales	874612	186040		1060652
Matériel de transport	48967	10717		59684
Mat. de bureau et informatique	728999	121441		850440
Autres immobilisations corporelles	110155	11906		122061
TOTAL	8854588	631328	0	9485916

Autres postes de l'actif :

Clients factures à établir : 14 148 €

Subvention à recevoir DIMA : 36 000 €
Subvention à recevoir Premier équipement : 4 851.62 €
Subvention à recevoir Aides aux postulants : 9 500 €

Charges constatées d'avance : 82 905.03 €

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 656 AUXERRE - NAF 6920Z

NOTE SUR LE PASSIF DU BILAN DANS L'ORDRE DES POSTES DU BILAN

Incidence du principe d'équilibre patrimonial sur cet exercice :

Le guide méthodologique établit le principe de l'équilibre patrimonial. En d'autres termes, l'équilibre entre les immobilisations nettes et les subventions d'investissement nettes doit être respecté sauf en cas de recours à un emprunt bancaire. Au compte de résultat, la reprise des subventions d'investissement (777) est symétrique au rythme des amortissements des immobilisations (681).

En l'espèce, afin de rétablir l'équilibre patrimonial, la quote-part représentatif des investissements laissé en réserve est affecté aux comptes de subvention (13). Les écritures comptabilisées sont schématisées dans le tableau suivant :

Compte	Libellé	Etat 31/12/2018 avant retraitement	Ecriture équilibre patrimonial au 01/01/2018	Ecriture équilibre patrimonial au 31/12/2018	Clôture au 31/12/2018
10680000	AUTRES RESERVES	-53614,03			-53614,03
10688000	RESERVES AFFECTEES/PROJET ASSO	-3175532,55	1375242,72		-1800289,83
11310000	REPORT A NOUVEAU	-690853,2	268434,53	249120,33	-173298,34
13181000	SOMMES EXO.TAXE APPRENTISSAGE	-1757387,55	-4006666,48	-249120,33	-6013174,36
13918100	REPRISE SOMMES EXO TAXE APPREN	1375018,29	2362989,23		3738007,52

Ainsi la variation des capitaux propres de l'exercice s'établit comme suit :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Montant à la fin de l'exercice
Réserves	3229146,58		1375242,72		1853903,86
Report à nouveau	680725,24		517554,86	10127,96	173298,34
Subventions d'investissement	9817848,91	5035133,81	27165,47		14825817,25
Reprise des subventions	-6491596,59	-2988384,13			-9479980,72
Résultat de l'exercice	10127,96		60249,95		-50121,99
CAPITAUX PROPRES	**7246252,1**				**7322916,74**

Ces retraitements se traduisent au final par un transfert de réserve (dont réserve de projet associatif et report à nouveau) vers les comptes de subventions « taxe d'apprentissage affectée aux investissements » pour un montant net de 1 892 797.58 €. Ce montant sera repris au résultat des exercices futurs dans les conditions classiques de reprise aux résultats des subventions d'investissements.

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z

Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution		A la clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	58717		31727	12138	14852
Provisions ind. départ retraite	115343,93	17447	11004		121786,93
TOTAL	174060,93	17447	42731	12138	136638,93

Elles sont constatées à chaque fois que des événements survenus ou en cours rendent probables des risques connus à la clôture. Elles comprennent notamment :

- Une provision pour risque sur la base des litiges prud'homaux.
- une provision pour indemnités de fin de carrière portée à la somme de 121 786 €

Engagement donné : indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite correspondant aux indemnités de fin de carrière dues en vertu de l'accord d'entreprise de 1996 ont été estimés à 121 786 €. Ce montant correspond aux indemnités à verser au personnel partant en retraite dans les quinze ans proratisés en fonction du nombre d'années restant à courir jusqu'à leur départ effectif.
Hypothèses de calcul : départ volontaire à la retraite à 62 ans, charges sociales comprises sans prise en compte du turn-over, ni des tables de mortalité.

Autres postes du passif :

Fournisseurs factures à recevoir : 32 301.47 €
Dettes provisionnés pour congés payés : 256 803.02 €
Charges sociales sur provision CP : 123 265.45 €
Avances sur subvention : 85 611.39 €
Foyer compte de liaison : 36 098.00 €
Charges à payer : 32 280.00 €

Produits constatée d'avance : 36 765.00 €

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Incidence du changement de méthode comptable sur le compte de résultat

L'application de l'équilibre patrimonial sur les comptes 68... (dotations aux amortissements) et 777 (quote-part de subvention reprise au résultat) entraine la comptabilisation d'un produit de 182 419.94 euros en compte 777 ayant en contrepartie l'augmentation du 139181 (reprise somme exo. TA) selon les modalités ci-dessus (cf. commentaire du tableau de variation des capitaux propres). Ainsi le compte 777 d'un montant de 625 394.90 € se décompose du montant cité ci-avant et du montant de 442 974.96 € au plan d'amortissement des subventions existante au précédent exercice.

Taxe Apprentissage

Il a été collecté sur cet exercice la somme de 816 K€ de Taxe d'Apprentissage affectée au fonctionnement.

Crédit-Bail

Néant.

Produits et charges sur exercices antérieurs

Ces postes du compte de résultat sont constitués, entre autre, des soldes des subventions soit en attente d'affectation soit dont le montant définitif est différent du montant prévisionnel provisionné antérieurement.
Le montant des produits sur exercices antérieurs est de 6 351.45 €, dont 5 465.13 € de solde de la subvention THR 2017 et 886.32 € de solde de la subvention forfaitaire.
Le montant des charges sur exercices antérieurs est constitué d'un montant de 24 000 € de subvention DIMA 2010 non perçu.

Résultat des activités au 31 décembre 2018 :

Section apprentissage (apprentissage, hébergement et restauration) :	- 69 708 €
Organisme gestionnaire (formation professionnelle, DIMA et autre) :	+ 19 586 €
A.I.F. consolidé :	- 50 122 €

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z